

Hugues de Chabeu succéda à son père Guy dans la seigneurie de Saint-Trivier et eut, entre autres enfants, Guillaume de Chabeu, seigneur de Saint-Trivier, qui vendit avec ses cinq frères, Hugues, palatin de Riottier, Dalmace, Hugues, Guichardet Guy, en 1217, à Guy, abbé de TIIIe-Barbe, la moitié de la garde du village de Sainte-Euphémie-en Dombes, qui leur appartenait en chef de leur mère.

Le 27 mars 1222, vieux style, Humbert V de Beaujeu fit hommage au comte de Forez du château de Saint-Trivier, hommage qui lui était dû de toute ancienneté et s'obligea à donner sa fille en mariage au fils du comte de Forez, si le pape leur accordait les dispenses de parenté. Ce mariage ne s'étant pas fait, les sires de Beaujeu furent dispensés de l'hommage de Saint-Trivier et ne le firent pas depuis.

Guillaume de Chabeu, seigneur de Saint-Trivier, fut arbitre d'un différend entre le prieur de Saint-Jean-d'Ârdière et les habitants de l'Ile-Barbe; il se mit, en 1241, sous la protection du sire de Beaujeu. Sa femme se nommait Béatrix, avec laquelle, en 1243, il donna à la chartreuse de Seillon des cens et rentes qui leur étaient dus sur le domaine de Coralin, sis dans la châtelainie de Saint-Trivier.

Guillaume II de Chabeu, fils du précédent, donna, le 23 septembre 1253, des privilèges et des franchises aux habitants de Saint-Trivier,

Au mois de septembre 1255, Guichard VII de Beaujeu se désista, en faveur du seigneur de Saint-Trivier, de l'hommage que Dalmace de Saint-Trivier lui devait pour tout ce qu'il avait au château et bourg de Saint-Trivier et ses dépendances, desquels Dalmace de Saint-Trivier et ses successeurs avait fait foi et hommage-lige à Humbert de Beaujeu. Le sire de Beaujeu quitta cet hommage à Guillaume de Chabeu, pour lui et ses successeurs, en considération des grands services qu'il lui avait rendus et des dépenses qu'il avait faites en le servant, pour le bien et l'utilité de sa terre et seigneurie; il lui céda de plus tous